

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL - CONVOCATION

A :

Mesdames ALBIGES Nelly, DEPAUW Laurence, FALCOU Béatrice, FOUQUET Marie-José, HEREDIA Nicole, MAYNADIER Marie, MOLIERE Jacqueline, PECH Nadège, SAMPIETRO Sandrine

et

Messieurs BESSIEUX Cyril, DUFAUD Jean-Yves, KERKHOF Rémi, LOUIS Luc, MOLINA Alphonse, NICKLES Grégory, ORTIZ Bruno, PUJOL Jean-Alex dit Patrick, REMY Alain, VORDY Cédric

Mesdames et Messieurs, membre du conseil municipal de **OLONZAC** (Hérault), est prié(e) d'assister à la séance de ce conseil, qui aura lieu à la salle de réunion de la Mairie.

Le 2 MAI 2024 à 18h00

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 Avril 2024

- 1° Délégation de signature à Monsieur le Maire pour signer la convention relative au transfert de compétences Gaz avec Hérault Energies
- 2° Délégation de signature à Monsieur le Maire pour signer la convention de servitude relative à la parcelle cadastrée AE 256 Chemin de Cesseras avec Enedis
- 3° Délégation de signature à Monsieur le Maire pour signer la convention relative à l'archivage avec le CDG 34
- 4° Jury d'assises : liste préparatoire 2025
- 5° Délégation de signature à Monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition du domaine public sur le site du Lac de Jouarres
- 6° Approbation des comptes-rendus des décisions de Monsieur le Maire n° 2024-05 (Acte de substitution Barthe / SAS Hectare) et n°2024-06 (Ligne de trésorerie 250 000€ Crédit Agricole du Languedoc)
- 7° Demande d'une subvention exceptionnelle de 150€ par « Scooter Racing Team Minervois »
- 8° Modification de la tarification relative à l'occupation du domaine public des « terrasses »
- 9° Création emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
- 10° Mandat donné au CDG34 pour l'organisation du dialogue social et de la mise en concurrence pour la réalisation de la convention de participation du risque prévoyance
- 11° Acceptation legs M. Antoine Molines

Questions diverses

Fait à la mairie d'OLONZAC, le 22 Avril 2024

Le Maire, Luc LOUIS





Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, j'ai décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera avec possibilité pour le public d'assister à la réunion, en nombre de places limitées.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-dessous un modèle de procuration.

POUVOIR :

Le conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom (art. L 2121-20 du code général des collectivités territoriales). Un même conseiller peut être porteur exceptionnellement de deux pouvoirs. Le pouvoir écrit comporte la désignation du mandataire et l'indication de la séance pour laquelle le mandat est donné.

POUVOIR

Je, soussigné(e)....., membre du conseil municipal de la commune de OLONZAC, empêché d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le 2 mai 2024 à 18h00, déclare donner pouvoir à mon collègue :

Mme ou M..... pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Fait à OLONZAC,
Le :

Signature :